



Premier Acte

Compagnie Premier Acte / Sarkis Tcheumlekdjian

L'ÉCOLE

18 rue Jules Vallès
69100 Villeurbanne
00 33 (0)4 78 24 13 27
cie@premieracte.net
www.premieracte.net

École d'art dramatique

Formation professionnelle au métier de comédien sur 2 ans

La **Classe Apprenti Comédien** (CAC) est une action de formation spécifique de l'**École Premier Acte** mise en place depuis 2005. Son objectif est de permettre aux Apprentis d'aborder la profession tout en vérifiant leur **motivation** à s'engager dans cette voie. Sa spécificité tient au fait qu'elle dépend de la Compagnie Premier Acte et de son univers artistique. Ainsi, tout au long de leur formation, les Apprentis sont en contact avec la **réalité du travail de création** et le **quotidien d'une Compagnie de théâtre**.

La Classe Apprenti Comédien de l'École Premier Acte s'adresse à ceux qui souhaitent **se préparer** ou **se perfectionner** dans une **pratique professionnelle** du théâtre.

DÉROULÉ DE LA FORMATION

Les cours ou modules qui composent le programme de formation sur deux années sont dirigés vers une **formation approfondie des bases** du métier de comédien et une **approche des spécificités du théâtre** (mise en scène, dramaturgie, histoire du théâtre, techniques d'enseignement, réalités économiques).

Dans chacune des disciplines proposées (interprétation, improvisation, biomécanique du corps, voix, danse, chant, mime, jeu masqué, mouvements scéniques), les intervenants offrent un espace de travail théâtral au sein duquel les participants expérimentent un rapport à la parole et à leur corps dans une **dynamique collective**.

Des **stages intensifs** sont également proposés tout au long de l'année sur des thèmes sélectionnés (mime, biomécanique, masques, jeu caméra, interprétation autour du théâtre de Tchekhov...).

Une fois admis, les Apprentis sont invités à respecter les règles auxquelles les membres de la Compagnie adhèrent depuis bientôt trente ans : la **ponctualité**, l'**assiduité**, le **sens de l'écoute et du partage**, la **bonne humeur** et le respect et l'entretien des infrastructures mises à leur disposition. En échange, les Apprentis bénéficient de l'expérience des artistes, techniciens et administratifs de la Compagnie dans l'accompagnement et la réalisation de leurs projets.



PREMIÈRE ANNÉE : TECHNIQUE DU JEU THÉÂTRAL



- > 510 heures de cours pratiques
- > 110 heures d'auto-formation (TP)
- > Cours d'octobre à juin

La Première Année de la Classe Apprenti Comédien explore les possibilités et les élégances corporelles de **chacun** et inscrit le stagiaire dans un **travail collectif**. Le stagiaire est exposé aux techniques théâtrales, tout en aiguisant son sens de l'écoute : sa relation au(x) partenaire(s).

La Première Année est marquée par une **pédagogie directive**, son objectif étant l'acquisition des techniques de base et la confirmation de la détermination de chaque stagiaire à s'engager dans cette voie. Le travail proposé reprend les **fondamentaux de l'acteur** et fait découvrir à chaque stagiaire un facteur nouveau qui n'est ni soi, ni l'autre, mais le **dynamisme collectif**. Des temps d'auto-formation (TP) sont définis pendant lesquels le stagiaire mène un projet personnel qui lui demande de mobiliser les savoir-faire travaillés dans tous les modules. Ces "petites formes" (spectacles courts imaginés et réalisés par les élèves) sont présentées au public, en cours et en fin d'année.

«Le Théâtre est un art collectif»
Michael Tchekhov

DEUXIÈME ANNÉE : INTERPRÉTATION DU TEXTE DRAMATIQUE

La Deuxième Année permet une **approche concrète de l'œuvre théâtrale** et de son paysage poétique. Le stagiaire apprend à mobiliser dans son jeu les techniques de développement corporel, de voix, d'improvisation, à travers un texte dramatique et une situation donnée.

La Deuxième Année permet de **poursuivre** et de **perfectionner** les bases initiées au cours de la première année : entraînement corporel et vocal, recherche collective... Il aborde le travail d'interprétation et développe celui de l'**imagination**, de la sensibilité et de la compréhension du texte (situation, circonstances, objectifs). Chaque aspirant comédien devant **expérimenter, s'interroger, chercher sous le regard des artistes formateurs** de l'École et des intervenants extérieurs. L'objectif de cette deuxième année est de mettre à l'épreuve la capacité de l'apprenti comédien à faire des choix artistiques et à les assumer. L'**auto-formation** est maintenue en seconde année.



- > 600 heures de cours pratiques
- > 120 heures d'auto-formation (TP)
- > Cours d'octobre à juin

Retrouvez tous les intervenants de la Classe Apprenti Comédien sur notre site à l'adresse
www.premieracte.net/ecole/classe-apprenti-comedien

MODULE DE PRÉPARATION AUX CONCOURS D'ENTRÉE DES GRANDES ÉCOLES



Cette option facultative est proposée en plus des cours de la CAC. Pour plus de renseignements, merci de [nous contacter](#).

L'École Premier Acte peut également proposer, en option, une préparation aux concours des écoles supérieures européennes d'art dramatique en première et en deuxième année. Même si, afin de réaliser un suivi au plus près des attentes et des motivations de nos élèves, cette option n'est proposée qu'après un **entretien individuel** lors de l'entrée en première année.

Pour les élèves, le module concours est l'occasion de **dépasser le cadre des cours** afin d'**affiner leurs projets professionnels et personnels** tout en bénéficiant des **conseils personnalisés** d'un professionnel du théâtre.

Ce module concours prend la forme de sessions de travail en groupe restreint de **5 personnes maximum** (aide au choix des scènes présentées, travail d'interprétation de ces scènes) avec un professionnel confirmé (metteur en scène ou comédien). Lors de chaque séance, un **travail individuel** est proposé. Les professionnels-enseignants sont tous en activité en France et/ou à l'étranger et sont, pour la plupart, issus de la tradition des grandes écoles supérieures d'art dramatique.

INSERTION PROFESSIONNELLE

Durant tout le cycle, les Apprentis sont invités à franchir le pas vers la **vie professionnelle**.

Différents moyens ont été développés par l'École Premier Acte qui constituent une véritable **Passerelle** vers la pratique professionnelle :

> Chaque année, la Compagnie **intègre des Apprentis dans ses spectacles** (Le Maître de la Pluie, Macondo/Erendira, Don Quichotte, Claude Gueux...).

> Les **Petites Formes** sont des spectacles n'excédant pas 25 à 30 minutes, représentées publiquement devant des **professionnels invités** par l'École Premier Acte, elles sont entièrement conçues et réalisées par les Apprentis avec l'aval des intervenants.

> La Compagnie **accompagne administrativement et met à disposition ses infrastructures** (locaux et outils techniques) pour ceux qui souhaitent créer leur propre compagnie. Plus de six compagnies ont vu le jour grâce à ce soutien.



COÛT DE LA FORMATION

- > Droits d'inscription aux auditions : 25 euros
- > Frais de scolarité et d'adhésion à la Cie : 20 euros
- > 1^{ère} année : 300 euros par mois sur 9 mois
- > 2^e année : 350 euros par mois sur 9 mois
- > Module concours : [nous consulter](#)

CONDITIONS D'ADMISSION

- > Les candidats doivent être âgés au minimum de 18 ans révolus et au maximum de 28 ans.
- > Les candidats doivent parler et écrire couramment en langue française.

DÉPÔTS DES CANDIDATURES

Rentrée 17/18 - Nous acceptons les candidatures à partir du 1^{er} mars 2017.

Le **dossier de candidature** est à télécharger à l'adresse www.premieracte.net/ecole/info-inscriptions

Merci de joindre :

- > 1 **CV**.
- > 1 **lettre de motivation**.
- > 1 photocopie de la **pièce d'identité** (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire).
- > 1 **photographie d'identité** à coller en 1^{ère} page du dossier de candidature.
- > Le **chèque de 25 euros** pour le paiement des droits d'inscription à l'audition, à l'ordre de la Cie Premier Acte. En aucun cas ces droits ne seront remboursés.

DÉROULEMENT DES AUDITIONS



Après étude de votre dossier de candidature, vous devrez présenter devant un jury de professionnels (20 minutes) :

- > Une **courte scène dialoguée** du répertoire classique ou contemporain n'excédant pas 4 minutes.
- > Une **fable** ou un **conte**.
- > Un **parcours libre** (toute forme de prestation scénique) - **FACULTATIF**.

L'audition se poursuivra par une **séance de travail** animée par le metteur en scène de la Compagnie Premier Acte et par un **entretien** avec l'ensemble du jury.

Suite à cette audition et en cas d'avis favorable, vous serez invité à un **stage d'intégration**.

DATES DES AUDITIONS RENTRÉE 17/18

1^{ÈRE} SESSION

Vendredi 28 avril 2017
Mardi 9 mai 2017

2^{ÈME} SESSION

Mercredi 28 juin 2017
Jeudi 29 juin 2017

3^{ÈME} SESSION

Lundi 18 septembre 2017
Mardi 19 septembre 2017

POUR TOUTES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

cie@premieracte.net / 04 78 24 13 27 / www.premieracte.net

